

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2012

À une séance extraordinaire tenue le 10 octobre 2012, à 20 h, à la salle Petitclerc de l'hôtel de ville, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Tous les membres du conseil municipal apposent leur signature sur le formulaire de renonciation à l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire. Ce formulaire est déposé aux archives.

Le greffier atteste que plus de sept personnes sont présentes dans la salle.

---

### ORDRE DU JOUR

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Greffe – Mandat en cas d'expropriation
3. Greffe – Imposition d'une réserve pour fins publiques sur une partie du lot 4 427 982
4. Dossiers de la Direction générale
5. Dossiers des Communications
6. Dossiers de la Trésorerie
7. Dossiers du Greffe
8. Dossiers des Ressources humaines
9. Dossiers du Développement économique
10. Dossiers de la Culture
11. Dossiers des Loisirs
12. Dossiers des Bâtiments, parcs et espaces verts
13. Dossiers des Travaux publics
14. Dossiers de l'Urbanisme
15. Avis de motion – à déterminer
16. Adoption d'un premier projet de Règlement - à déterminer
17. Adoption d'un second projet de Règlement - à déterminer
18. Adoption finale d'un Règlement – à déterminer
19. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
20. Période d'intervention des membres du conseil
21. Clôture de la séance



#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5778, point numéro 1, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 octobre 2012 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## 2. GREFFE – MANDAT EN CAS D'EXPROPRIATION

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5779, point numéro 2, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont actuellement en cours, dont un projet d'implantation d'un complexe sportif multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont en cours pour l'acquisition d'une partie de lot par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le cadre de ce projet, soit une partie du lot 4 427 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 37 200 m<sup>2</sup>;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'entamer immédiatement les démarches pour acquérir la partie de lot numéro 4 427 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

De mandater M<sup>me</sup> Estelle Moisan, arpenteur-géomètre, pour la préparation de la description technique pour ladite partie de lot;

De mandater Derico experts-conseils, évaluateurs agréés, pour la production d'un rapport d'évaluation;

De mandater, en cas d'impossibilité d'acquisition de gré à gré, le cabinet Jolicoeur Lacasse procureur afin d'acquérir ladite partie de lot par tout moyen légal nécessaire, incluant l'expropriation.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## 3. GREFFE – IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU LOT 4 427 982

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5780, point numéro 3, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'imposer une réserve pour fins publiques sur une partie du lot 4 427 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, tel qu'il sera montré sur le plan en préparation d'Estelle Moisan, arpenteur-géomètre, afin d'y implanter un complexe sportif multifonctionnel;

De désigner le cabinet Jolicoeur Lacasse avocats à titre de procureur au dossier et d'autoriser M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, greffière, ou sa remplaçante, M<sup>e</sup> Danielle Tremblay, greffière adjointe, à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## 4. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5781, point numéro 4, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

(AUCUN DOSSIER)



## 5. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5782, point numéro 5, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

(AUCUN DOSSIER)



## 6. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5783, point numéro 6, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

(AUCUN DOSSIER)



**7. DOSSIERS DU GREFFE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5784, point numéro 7, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

(AUCUN DOSSIER)



**8. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5785, point numéro 8, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

(AUCUN DOSSIER)



**9. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5786, point numéro 9, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

(AUCUN DOSSIER)



**10. DOSSIERS DE LA CULTURE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5787, point numéro 10, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

(AUCUN DOSSIER)



**11. DOSSIERS DES LOISIRS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5788, point numéro 11, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

(AUCUN DOSSIER)



**12. DOSSIERS DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5789, point numéro 12, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

(AUCUN DOSSIER)



**13. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5790, point numéro 13, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

(AUCUN DOSSIER)



**14. DOSSIERS DE L'URBANISME**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5791, point numéro 14, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

(AUCUN DOSSIER)



**15. AVIS DE MOTION – À DÉTERMINER**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-□, point numéro 15, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

(AUCUN)



**16. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5792, point numéro 16, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-□

(AUCUN)



**17. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5793, point numéro 17, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-□

(AUCUN)



**18. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5794, point numéro 18, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-□

(AUCUN)



**19. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)**

POINT NUMÉRO 19, séance extraordinaire du 10 octobre 2012



**20. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

POINT NUMÉRO 20, séance extraordinaire du 10 octobre 2012



**21. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5795, point numéro 21, séance extraordinaire du 10 octobre 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2012 à 20 h 06 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

\_\_\_\_\_  
Marcel Corriveau, maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, greffière